

ASSURANCE CONSTRUCTION ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

Souscrire les bonnes garanties, gérer efficacement ses sinistres

2 JOURS, 14 HEURES

RÉGLEMENTATION DE LA
CONSTRUCTION

CODE : IC37

Objectifs de la formation

Déterminer les besoins d'assurance spécifiques pour la maîtrise d'ouvrage

Distinguer les garanties obligatoires et facultatives

Améliorer les procédures de gestion des recours

Prévenir et réduire les risques de sinistres

Parmi nos formateurs

- HOUDAILLE Philippe
Consultant en Assurance BTP,
PMA CONCEPTS
- NAZ Alexandre
Avocat associé spécialisé en droit immobilier,

Public concernés

- Promoteur immobilier ; Bailleur social ; Gestionnaire de bien ou de patrimoine immobilier ; Maître d'ouvrage et assistant à maîtrise d'ouvrage ; Maître d'œuvre

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

L'assurance construction obligatoire du maître d'ouvrage

- Comprendre le principe de l'assurance obligatoire, à double détente
- Cerner les différents critères d'assujettissement à l'obligation de souscrire une Dommage Ouvrage (DO), quand et comment souscrire une DO
- Appréhender les garanties obligatoires et facultatives des polices DO
- La garantie Constructeur Non Réalisateur (CNR) : quand la prévoir et que couvre-t-elle
- Savoir dans quels cas et comment s'adresser au bureau central de tarification

Consolider vos connaissances sur la couverture des opérations importantes ou techniquement complexes

- Contrat collectif de responsabilité décennale : quand et comment le souscrire

- Comment assurer les opérations de génie civil
 - Intérêts et pratique de l'assurance Tous Risques Chantier (TRC)
-

Comment optimiser les recours contre les constructeurs

- Critères de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) et attestations d'assurance
 - Nouveaux métiers et nouveaux risques : les limites des assurances obligatoires des constructeurs
-

Faire jouer des garanties d'assurance

- Quand et comment déclarer un sinistre
 - Le sinistre DO : déclaration, expertise, règlement
 - La Convention de Règlement de l'Assurance Construction (CRAC)
 - Le recours direct du maître d'ouvrage envers l'entreprise
 - Les causes d'exonération totale ou partielle de la responsabilité des constructeurs
 - Les prescriptions
-

Gérer les procédures judiciaires

- Quand faut-il envisager une procédure
 - Comment procéder
 - Règles et déroulement d'une expertise judiciaire
 - Les voies de recours
-

Prévenir et réduire la sinistralité

- Quel rôle pour le maître d'ouvrage
 - Les actions des assureurs
 - Le rôle de l'Agence Qualité Construction (AQC)
-

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.